

Le projet de parc solaire de Cruis continue de cristalliser les tensions

Hier matin, les opposants à ce projet de 17 hectares se sont à nouveau réunis pour manifester sur le site, après le démarrage d'une nouvelle phase de travaux ce lundi, menée par la société nord-américaine Boralex.

Attention, vous entrez sur un site protégé. Vous devez vous identifier au centre de surveillance." C'est une voix un peu robotique, qui glapit d'une perche où sont juchées quelques caméras de vidéosurveillance. S'ensuit une sirène dont l'écho part rebondir en contrebas. Au pied de cette installation alimentée par un panneau solaire, quelques dizaines de manifestants, réunis sous le cagnard, au centre d'un large terrain défriché: Hier, en milieu de matinée, des membres du collectif Elzéard-Lure en résistance se sont réunis sur ce site de la Montagne de Lure, à Cruis. Propriété de la commune, le lieu est destiné à devenir -en deux parcelles- un parc photovoltaïque de 17 hectares, sous l'égide de l'entreprise canadienne Boralex.

Des caméras et une surveillance 24 h/24

"Gardons nos forêts"; "Pas de centrale solaire dans les bois"; "Le soleil à rendez-vous avec la thune"... un coup d'œil sur les pancartes brandies ne laisse guère de doute: les militants présents s'opposent fermement à ce projet, lancé il y a plusieurs années, et qui commence à prendre forme après de longues années de démarches administratives (voir ci-dessous). C'est effet ce lundi qu'a démarré une nouvelle phase de travaux. "Une clôture a commencé à être installée pour éviter le passage de faune en tout genre, mais aussi pour des questions de sécurité", décrit Marine Cholley, responsable Territoire et concertation au sein de Boralex. Les caméras ont du même coup fait leur apparition. Une société de surveillance a également été mandatée pour veiller sur le site 24 h/24.

Mais le chantier a été stoppé mardi soir "en raison de l'augmentation du risque incendie", indique la responsable de Boralex, mais aussi "pour éviter les heurts". L'annonce d'un rassemblement ce mercredi matin a été logiquement été accueillie avec frilosité par l'entreprise, qui avait dû faire face à l'obstruction de certains opposants au projet et un climat de vives

tensions en septembre dernier, lors des opérations de défrichage. "Le fait que les travaux soient stoppés est une première victoire pour nous", souriait hier matin Pierrot Pantel. Cet écologue, chargé de mission pour l'Association nationale de la biodiversité (ANB) a engagé une "guérilla juridique" contre le projet. Une plainte devant le tribunal de grande instance de Digne-les-Bains a été déposée en juillet pour notamment "dégradation et destruction d'habitat d'espèces protégées". "Nous n'avons jamais été informés de cette plainte par la justice", constate du côté de Boralex Marie Cholley. Pierrot Pantel compte en préparer une seconde, puisque selon lui, "Boralex a été négligent dans ses études d'impact et la prise en compte de certaines espèces protégées. Le CEN (Conservatoire d'espaces naturels Paca, NDLR), a réalisé un rapport cet été identifiant de nouvelles espèces. Lundi, le rapport a été transmis à Boralex et aux autorités mais les travaux ont continué mardi..."

"Nous sommes très sereins sur notre étude d'impact, qui a été menée de manière très sérieuse, sur le long terme et validée par les services de l'État, avec qui nous travaillons main dans la main, assure de son côté Marine Cholley. Et si une étude complémentaire est demandée, nous la réaliserons, bien entendu." L'Office français de la biodiversité, qui est venu faire des constatations mardi, va-t-il trancher le débat ?

"Désobéissance civile"

En attendant, Boralex va lui aussi "porter plainte" mais pour des faits commis hier sur le site de Cruis. "Il y a eu des dégradations de matériel et de la casse de caméras", regrette Marine Cholley.

Une fois un premier rassemblement achevé, une dizaine de personnes habillées et pour certaines cagoulées de noir ont fait leur apparition sur le site. Lui aussi sur place, Merlin Longuet, leader du mouvement du "Café des Libertés", revendique "la désobéissance civile" pour "désarmer" les installations de panneaux solaires. "Que certains choisissent de dé-

grader, ce n'est pas notre problème, estime de son côté Sylvie Bitterlin, du collectif Elzéard-Lure en résistance. Pour notre part, nous avons une charte, communiquée à tous nos sympathisants, qui stipule que notre mouvement est non-violent, et sans aucune dégradation de matériel." Elzéard-Lure en résistance se mobilise depuis de nombreuses années en Haute-Provence contre la multiplication des projets photovoltaïques, que le collectif qualifie "d'industriels", et im-



Plusieurs dizaines de manifestants étaient mobilisés hier matin sur ce site qui doit accueillir une centrale solaire installée par Boralex. /PHOTO J.C.M.

“**Il n'y aura jamais un seul panneau solaire sur la montagne de Lure.**”, PIERROT PANTEL

plantés "au détriment de la biodiversité", appelant également à "plus de sobriété" et à "moins consommer". Ses militants comptent continuer à occuper le terrain. "C'est notre rôle, on va se relayer sur place pour éviter que le chantier ne reprenne", explique Sylvie Bitterlin.

"À part le risque incendie, rien ne nous empêche de reprendre les travaux. Tous les voyants sont au vert pour nous", expose de son côté Marine Cholley. "On parle là d'un site qui produirait environ l'équivalent de la consommation annuelle en électricité de 12 000 habitants", estime-t-elle, rappelant le retard de la région Paca en termes de production d'énergies renouvelables. Boralex envisage la mise en service de la centrale photovoltaïque de Cruis "courant 2024". "Il n'y aura jamais un seul panneau solaire sur la montagne de Lure, assène de son côté Pierrot Pantel. Ils vont perdre et je suis désolé qu'ils ne l'aient pas encore compris." Un bras de fer entre deux visions de la transition écologique -et plus largement de la société- qui a pris comme théâtre la Haute-Provence.

Jean Christophe MAGNENET



"Il y a ici une *Ptychotis saxifraga*", pointait sur place Pierrot Pantel, expliquant que cette plante sert d'habitat à l'Alexanor (ou Grand Sélésie), papillon protégé dans l'Hexagone. /PHOTO J.C.M.

L'ENTREPRISE BORALEX ASSURE DE SON CÔTÉ LE SÉRIEUX DES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES MENÉES ET SA VOLONTÉ D'APAISEMENT

"Nous disposons de toutes les autorisations nécessaires"

Basée au Québec, province du Canada, Boralex se décrit comme une entreprise spécialisée dans le développement des énergies renouvelables et plus particulièrement dans l'éolien, le solaire et l'hydroélectrique. "Nous avons en Provence notamment développé le parc solaire flottant sur le lac de Peyrolles, rappelle Marine Cholley, responsable Territoire et concertation au sein de cette société, et créé le parc des Cigalettes à Montfort." Une centrale photovoltaïque qui a été, ces derniers mois, à deux reprises victime de dégradations... "en lien avec le projet de Cruis", regrette Marine Cholley. "La seconde fois, des tags faisant référence à la Montagne de Lure ont été retrouvés", pointe-t-elle. Et à chaque fois, "nous avons por-

té plainte". Pas de quoi décourager Boralex. "À Cruis, c'est un beau projet, au regard de la volonté des pouvoirs publics de développer le solaire", argue Marine Cholley, qui rappelle que "Boralex n'est qu'un acteur de la transition énergétique. Nous ne sommes pas décideurs: nous répondons à une stratégie décidée par les pouvoirs publics français."

"Nos fenêtres de tirs pour les travaux sont étroites"

Et la responsable de rappeler notamment les objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (Sradet) établi par le Conseil régional. Un document qui fixe l'objectif d'une "région neutre en carbone en 2050". "Nous

Un projet de parc solaire lancé en 2009

"C'est à la suite de deux incendies qui ont ravagé une partie de sa forêt que la commune a décidé de se lancer dans ce projet de centrale photovoltaïque, en 2009", rebobine Marine Cholley. "La commune a voulu valoriser ces terrains, et a lancé un appel à manifestation d'intérêt, auquel Boralex a répondu", retrace-t-elle. C'est aujourd'hui un dossier épais, qui au départ était envisagé sur 45 hectares. "Au fur et à mesure de l'avancement du projet, des zones à forts enjeux environnementaux ont été identifiées et la surface a été aujourd'hui réduite à 17 hectares, deux parcelles coupées par un couloir de biodiversité pour avoir un site cohérent, expose Marine Cholley. Nous avons commencé les travaux car c'est l'aboutissement d'un projet mené pour limiter l'impact environnemental."

sommes très en retard", estime Marine Cholley.

Et à Cruis, c'est en septembre 2022 qu'une première phase de travaux a été menée. Titulaire d'un bail pour développer ses installations sur les 17 hectares de terres communales, Boralex "dispose de toutes les autorisations nécessaires, permis de construire, autorisation de défrichage, dérogation 'Espèces protégées'", insiste la responsable. L'association Amilure a d'ailleurs attaqué cette dérogation, mais la justice nous a donné raison. Un recours a été lancé, mais il n'est pas suspensif". "Nous disposons de toutes les autorisations et nous agissons dans la légalité, poursuit Marie Cholley. Nous sommes dans notre bon droit, et nous souhaitons que ce projet se

concrétise dans un climat qui ait retrouvé de la sérénité."

Après le défrichage, en septembre dernier, qui avait donné lieu à une forte mobilisation, de nouvelles opérations ont eu lieu au printemps, avant le démarrage d'un nouveau chantier ces jours-ci. "Pour préserver l'environnement, nos fenêtres de tirs pour agir sont très étroites et dépendent des saisons. Notre objectif reste de faire en sorte que la production de mégawatts verts n'impacte pas la biodiversité", martèle Marine Cholley.

Au-delà du projet porté par Boralex "c'est la transition énergétique qui est attaquée", estime-t-elle, appelant de se vœux "un vrai débat, pour aborder de manière sereine cette question." J.C.M.